

MAIRIE de BURGILLE



République Française

CHAZOY - CORDIRON

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 15 MARS 2024

Le VENDREDI 15 MARS 2024,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vendredi 15 mars 2024, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie à 20 heures 30, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thierry DECOSTERD, Maire.

Présents : Mme Mélody EDELIN Mme Estelle MATHEVON, M. Fabrice BAZIN, M. Stéphane BEURRIER, M. Alain CHARLES, M. Michel GRUET, M. Guillaume GRUET, M. Sylvain GUYON, M. Hervé PETIT, M. Camille RUPIL

Pouvoirs : M. Jérôme CAMUS donne procuration à Mme Mélody EDELIN
M. Michel CUSSEY donne procuration à M Michel GRUET

Absent excusé : Néant.

Formant la majorité des membres en exercice

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Mélody EDELIN est désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 09 février 2024.

Monsieur Hervé PETIT fait remarquer, au moment des questions diverses, que le marché de producteurs reprend, la question est posée sur le financement, à ce moment un conseiller, Monsieur Jérôme CAMUS, quitte la salle de réunion, ce point sera discuté en commission afin de déterminer la nécessité de prendre une délibération pour les emplacements et parking.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1- REMBOURSEMENT DE FACTURES.

Monsieur le Maire présente les factures de Leroy Merlin pour l'achat de fourniture pour la salle des fêtes et OVHcloud pour le renouvellement du site internet de la commune avancées par :

- M. GUYON Sylvain pour un montant de 14,90 €
- M. CAMUS Jérôme pour un montant 47,38 €.

Messieurs Sylvain GUYON et Jérôme CAMUS ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte ces remboursements.

Vote : Unanimité

2- DEVIS COMPLEMENTAIRE MAITRISE D'OEUVRE.

Monsieur le Maire présente le devis complémentaire de l'entreprise SEGUIN Maîtrise d'œuvre concernant la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la mairie, cours et préau, celui-ci s'élève à 11.770,00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte le devis complémentaire de maîtrise d'œuvre et autorise le Maire à le signer.

Vote : Unanimité

3- AVENANT BAIL DE CHASSE.

Monsieur le maire fait part qu'il y a lieu de faire un avenant au bail de chasse, il apparaît que sur le bail un certain nombre de parcelles forestières ne sont pas inscrites. Il y a lieu d'établir un avenant au bail sans changement tarifaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte d'établir un avenant au bail de chasse et autorise Monsieur le maire à le signer

Vote : Unanimité

4- DEVIS ONF.

Monsieur Hervé PETIT présente le devis de l'Office National des Forêts pour la réalisation des travaux forestiers 2024.

Parcelles 38.ar, 5.r et 7.r : dégagement manuel de régénération naturelle avec création de cloisonnements pour un montant de 3.721,12 € HT ;

Parcelle 5.j : ouverture de cloisonnement d'exploitation au broyeur – végétation ligneuse très dense ou de fort diamètre : diamètre moyen inférieur à 10 cm pour un montant de 398,52 € HT ;

Le Conseil Municipal accepte le devis présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer

Vote : Unanimité

5- CONVENTION DENEIGEMENT COMMUNE.

Monsieur le Maire fait part qu'il y a lieu de revoir la convention de déneigement qui avait été conclue avec Monsieur Nicolas VULIN en 2010, étant donné le changement climatique il apparaît judicieux de revoir cette convention. (Essentiellement dans son coût forfaitaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à faire des demandes auprès de divers prestataires pour une nouvelle convention déneigement

Vote : Unanimité

6- DEMANDE DE SUBVENTION DETR REHABILITATION MAIRIE, LOGEMENT COMMUNAL ET CREATION SALLE CONVIVIALITE.

Le Conseil Municipal :

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de réhabilitation de la mairie, du logement communal et création d'une salle de convivialité au 33 Grande Rue dont le montant estimatif s'élève à 511.752,00 € HT se prononce sur le plan de financement suivant :
 - Fonds libres : 358.496,00 €
 - Emprunts : 0,00 €
 - Subventions 30 % : 153.256,00 €
- Sollicite en conséquence le soutien financier de l'Etat,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : Unanimité

7- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a demandé l'ajout d'un point à l'ordre du jour, qui ne nécessitait pas de délibération : encaissement d'un chèque d'EDF.

Projets : à définir en fonction des besoins bien identifiés et à prioriser en commissions

- Différentes demandes de réfection des voiries : chemin de la Tour, Chemin des Ranchots, panneaux d'affichage sur Burgille, Chazoy et Cordiron ; aménagement accessibilité PMR de l'église ; aire de jeux avec tables vers le terrain multisports ; pose de barrières au lavoir et projet à définir pour la salle des fêtes, etc.

Révision carte communale :

- Un conseiller demande s'il est pertinent de réviser la carte communale, si le projet de PLUi voit le jour dans 3 ans au renouvellement du Conseil Municipal, le Maire répond qu'il est préférable de rendre la carte communale en adéquation avec le SCOT, de plus une délibération a été prise pour engager cette réflexion, les services de l'Etat ayant par ailleurs déjà pris contact avec la mairie pour le porter à connaissance (documents qui constituera les diverses remarques et obligations réglementaires des services de l'Etat) qui nous sera transmis dans les prochains mois.

Une réflexion sur le maintien du lieu de l'arrêt de bus ou son déplacement à la salle des fêtes, a été proposé par un conseiller, à la grande majorité cette situation n'est pas envisageable, aucune demande n'ayant été faite à ce jour par les habitants concernés.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 20

Le Maire,
M. Thierry DECOSTERD



Compte rendu réunion commission animation du 26 /03/2024.

Présents : Mélody EDELIN, Jérôme CAMUS, Sylvain GUYON, Estelle MATHEVON, Guillaume GRUET, Michel GRUET, Thierry DECOSTERD.

Marché de producteurs :

Concernant le marché de producteurs, Guillaume est en charge des placements, patentes, assurances. Mélody se charge de la recherche sur la partie administrative. Le dossier sera débattu en conseil municipal.

Il est proposé de réaliser à nouveau le bulletin municipal :

Projets communaux, éléments budgétaires, articles divers.

Une page sera consacrée aux entreprises de la commune.

Les éléments réglementaires y seront rappelés (horaires de tontes, brulage, stationnement, déjection canine etc...).

Naissances, décès.

Délais souhaités fin avril.

Salle des fêtes et abords : diverses propositions

Remplacement des chaises.

Devis pour remplacement des luminaires intérieur extérieur.

Mise en place de tables extérieures, table de ping-pong.

Mise en place d'un abri, l'emplacement est à définir (Guillaume a la charge du dossier d'étude).

Arbres pour ombrage aire de jeu enfants.

Sur l'ensemble de la commune :

Pose de bancs sur le parcours promenade, pose de panneaux d'affichage sur les trois villages.

Soirée du 13 juillet :

Il est proposé au conseil municipal de gérer le 13 juillet :

Feux d'artifice (Thierry), lampions DJ (Jérôme)

Traiteur, chapiteaux (Sylvain), boisson et divers (Mélody, Sylvain)

Buvette tenue par la municipalité, demande d'un fonds de caisse au comité des fêtes Burgillois.